

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS75/17

WT/DS84/15

7 juin 1999

(99-2267)

Original: anglais

CORÉE – TAXES SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES

Arbitrage au titre de l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*

La communication ci-après, datée du 2 juin 1999, adressée par l'arbitre, M. Claus Dieter-Ehlermann, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre ma décision arbitrale relative à l'affaire *Corée – Taxes sur les boissons alcooliques*, conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.
